

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 JUILLET

A LA CHAMBRE

Séance d'hier mardi. — A l'ouverture de la séance, la Chambre était décapitée. Son président avait donné sa démission par lettre officielle. A deux heures et demie, la Chambre rayonnait : elle était dotée d'un président élu « à l'unanimité plus une voix ». Ce vote monumental a été proclamé par le Nestor des vice-présidents, M. Anatole de la Forge : Nestor par l'âge, mais aucunement par la sagacité et l'expérience parlementaires. Les séances présidées par ce légendaire vice-président sont généralement fertiles en incidents : M. Anatole a le talent d'embrouiller les débats par ses tâtonnements de néophyte présidentiel, par son ignorance caractérisée du règlement. — Dame ! on ne peut exiger d'un vieillard aussi respectable de s'estreindre à apprendre l'A-B-C-D parlementaire. De là scènes bruyantes et parfois des plus amusantes. Il a fallu aujourd'hui qu'en dépit des criailleries des radicaux qui, comme M. René Laffont, ne montent jamais à la tribune, mais sont toujours à la tête du boucan, des députés de la droite rappellent à la Chambre le règlement au sujet de l'élection du président.

Allait-on procéder à un scrutin secret comme le règlement l'exige ou se contenter d'une réélection par acclamation ? La droite a combattu cette dernière façon de procéder : elle offre de multiples inconvénients et ne peut qu'affaiblir l'autorité du président. On a feint de ne pas considérer comme très sérieuse la démission de M. Floquet : c'était un mouvement d'humeur peu justifié. La Chambre a donc repoussé cette démission en votant sur une simple résolution, au scrutin de liste. Moyen ingénieux de tourner le règlement. Tous les votants moins un, au nombre de 485, se sont rendus coupables de l'accroc. C'est ce que M. Anatole de la Forge appelle l'unanimité plus une voix ! Les énergumènes de l'extrême-gauche ne

sont pas en veine. Leur échec de la veille après l'insuccès oratoire de leurs leaders ne leur suffisait pas. MM. Gaillard et René Laffont, jaloux des lauriers de leurs collègues, ont tenté d'abuser de la faiblesse du président Anatole pour transformer en interpellation la question bien secondaire que posait M. Jacquemart au ministre des cultes au sujet de l'incorporation de quelques prêtres belges dans le service paroissial de nos départements frontalières du Nord. Une énorme majorité a repoussé cette absurde prétention des sectaires de la gauche qui ont décidément perdu toute orientation politique, alors même qu'ils supplient le ministre de s'orienter à gauche. La Chambre a eu tort, à notre avis, de faire rentrer dans l'ombre ces inopportuns et grotesques affamés d'interpellation. Il fallait la voter, immédiate : la Chambre aurait eu le malin plaisir de contraindre les Laffont et les Gaillard à exhiber à la tribune leur talent oratoire !...

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Le titre 1^{er} de la loi militaire est voté par la Chambre. Quelques journaux conservateurs ont prétendu qu'avec le rejet de l'article 49 sur les dispenses, et l'effectif réduit à vingt-sept mois, la loi était sans objet, et que le rejet de cette loi était dû à nos amis de la droite, aux opportunistes et au ministère Rouvier.

Nous ne parlons pas la confiance des conservateurs, dit la *Correspondance française*. Un député conservateur nous faisait, au contraire, les judicieuses réflexions suivantes :

« Si le cabinet Rouvier avait tenu à être reconnaissant envers les conservateurs de l'appui qu'il a obtenu d'eux et qui seul le maintient au pouvoir, il aurait combattu et fait repousser l'article relatif à l'incorporation des séminaristes dans l'armée.

» Au contraire, M. Rouvier et M. Ferron ont insisté pour l'adoption de cet article, de peur de déplaire aux libres-penseurs de la gauche.

» Quant au rejet de l'article 49, qu'avons-nous à y gagner ? rien !

» Au contraire, les séminaristes sont encore atteints par le rejet de l'article 49. Et en voici la preuve. Cet article du projet de loi de M. le général Boulanger autorisait le ministre à renvoyer dans leurs foyers les soldats qui, après un an, avaient une instruction militaire suffisante.

» Or, les séminaristes, par leur éducation, leur instruction, leur vie régulière, disciplinée, obéissante, incorporés dans l'armée, pouvaient du moins espérer être libérés après avoir passé de brillants examens à la fin de l'année de service.

» Eh bien ! le rejet de l'article 49 dont se vantent nos amis de la droite ne leur laisse plus cet espoir. Les séminaristes et tous les soldats sérieux, instruits, resteront trois années à la caserne, tout comme les soldats ayant les plus mauvaises notes. »

**

LÉGION D'HONNEUR

Le général Ferron, ministre de la guerre, a fait signer des décrets aux termes desquels sont élevés à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur : MM. les généraux Sausier, de Galliffet et Schneegans.

M. Herbette, directeur de l'administration pénitentiaire, et M. Schnerb, préfet de Meurthe-et-Moselle, sont nommés commandeurs.

**

On lit dans la *Correspondance française* sous la signature *Romanet* :

« Les opportunistes sont affolés : la popularité croissante du général Boulanger leur fait perdre la tête. Ils sont hantés par la possibilité d'une dictature.

» Il faut les voir ! Il faut les entendre prononcer ces paroles : « La dictature !... » Ces bons apôtres ont fait les émeutes sous l'Empire, la révolution devant l'ennemi, le 4 septembre ; ils ont, avec Gambetta, supprimé, d'un trait de plume, l'Assemblée législative, les conseils généraux, mis hors la loi des millions d'électeurs. Chaque dé-

partement avait son proconsul, les généraux étaient obligés d'obéir à un avocat réfugié à Tours d'abord, à Bordeaux ensuite.

» Aujourd'hui, ces mêmes hommes, parvenus de l'émeute, crient : à la dictature !... C'est le *quis tulerit gracchos* !... Les opportunistes déclarent qu'ils résisteront par la force !... Mais pas un d'eux n'a osé poser sa candidature à Paris, ancien fief électoral des opportunistes, et leur appel ne serait pas plus entendu aujourd'hui que ne l'était celui de Baudin, quand les ouvriers lui répondirent : « Nous ne voulons pas nous faire tuer pour vos 25 fr. ! »

» Mais que les politiciens se rassurent ! Nul ne songe, hélas ! à imiter leur exemple et à s'emparer du pouvoir par la force ! »

**

Le *Matin* publie une lettre d'un groupe d'étudiants « aussi républicains qu'anti-dictatoriens » et qui, au nombre de 50, se proposent d'organiser le 14 juillet une manifestation anti-boulangiste. Cette lettre proteste contre les manifestations en « faveur du général Réclame » et se termine ainsi :

« Nous ne troublerons nullement l'ordre dans la rue, mais si à Longchamps ou ailleurs des bandes de braillards se montrent, nous accueillerons leurs vivats et leurs cris par des bordées de coups de sifflets.

» Nous tenons à ce que l'on sache que les hommes de demain ne sont point pour la servitude, et ne veulent pas, à vingt ans, avoir un César à leur tête.

» Nous espérons rencontrer des adeptes qui, l'exemple donné, montreront qu'en France il y a encore des patriotes pour crier : « Vive l'armée ! vive la République ! » et pour protester contre des meneurs qui glorifient un général sans gloire, veulent faire triompher un général sans victoire, et divinisent par trop un prétendu sauveur qui n'a rien de divin.

» UN GROUPE D'ÉTUDIANTS. »

Une circulaire est lancée en vue de recruter des adhérents.

38 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ELJEN !

PAR JACQUES BRET

XIII

Les conséquences de la bataille de Sadowa furent soudaines et graves. L'empereur d'Autriche n'avait plus d'armée capable d'arrêter les trois armées prussiennes qui s'avançaient victorieuses. Il eut le bon esprit de ne pas se laisser entraîner à une folle résistance, de ne pas céder aux colères et aux cris de vengeance des Viennois. Dès le 5 juillet, deux jours après le désastre, il abandonna la Vénétie, et presque aussitôt il entama les négociations qui se terminèrent le 23 août par la paix de Prague.

L'humiliation que subissaient les Habsbourg était grande. C'était une grande épreuve pour cet empereur animé de si nobles intentions, pour cette belle et généreuse impératrice, dont le vaillant caractère a inspiré tant de dévouements. Les conditions du traité étaient dures. L'Autriche sortait de la Confédération germanique, renonçait aux duchés de l'Elbe, reconnaissait les agrandissements de la Prusse et payait une forte indemnité

de guerre. Ainsi accablée, elle ne pouvait plus refuser à la Hongrie les libertés d'autonomie que celle-ci désirait.

On apprit bientôt que l'empereur venait de prendre pour ministre M. de Beust et l'avait chargé d'établir sur des bases solides une large régénération du royaume magyar. Quelques jours après, Deak était appelé à Vienne pour conférer des intérêts de sa patrie. Les Hongrois poussèrent un immense cri de joie qui monta jusqu'au trône de François-Joseph, pour le soutenir au milieu de ses luttes.

C'était le réveil d'un peuple, c'était le jour tant attendu qui se levait enfin sur la Hongrie.

Les malheurs de 1848 allaient être oubliés ; on ne pensait plus qu'à la paix, l'organisation du nouveau royaume, qu'à la préparation du couronnement qui devait avoir lieu conformément aux traditions. Toutes les émulations, toutes les ardeurs endormies ressuscitèrent, et il semble que saint Étienne et tous les héros de la Hongrie durent frémir de joie, en voyant enfin leur patrie sur le point de reprendre sa place parmi les peuples d'Occident.

Quand ces espérances furent connues à Diényi et à Bangor, elles y suscitèrent plus d'enthousiasme que partout ailleurs. Irène se tenait avec avidité au courant des nouvelles qui arrivaient de la cour ; elle voulait la part de la Hongrie aussi

belle, aussi grande que possible. Elle ne se lassait pas de relire dans ses ouvrages d'histoire les vieilles coutumes, les usages spéciaux auxquels les rois s'étaient toujours conformés, et elle se réjouissait en pensant qu'ils allaient revivre.

Le comte Karadyoni partageait l'allégresse patriotique de sa fille. Ce n'était plus un vieillard chagrin ; c'était un esprit sage, trouvant qu'une noble cause vaut la peine de vivre. Avec l'activité morale, était revenue l'activité physique.

Irène le voyait avec étonnement partir dès l'aube pour se rendre à Vesprim, à Pesth, quelquefois même jusqu'à Vienne. Elle l'entendait parler de ses anciens amis avec lesquels il s'était remis en rapport ; parfois le colonel Fesztics, le comte Kereli et quelques autres venaient à Bangor et conféraient avec le magnat. Irène n'était pas toujours tenue au courant de ce qui se passait dans ces différentes entrevues. Le comte Karadyoni, qui était plus expansif pour elle dans les manifestations de sa tendresse paternelle, se renfermait, sur certains sujets, dans un silence mystérieux. Souvent il écrivait des lettres, il faisait des courses aux environs, il donnait des rendez-vous sans dire à sa fille de quoi il s'agissait. Mais Irène ne songeait point à s'en préoccuper. Elle avait assez à faire avec elle-même, assez de peine à reformer ses blessures.

L'ambulance se réduisait de jour en jour ; de

grand nombre des malades, les uns étaient montés vers un monde meilleur, les autres étaient allés rejoindre leurs foyers et leur famille.

Bientôt le grand château fut de nouveau désert, les salons reprirent leur destination ; et Irène, n'étant plus distraite par la direction de cette grande œuvre, sentit à nouveau que le temps avait marché, et que si l'heure de la délivrance de la Hongrie semblait venir, le moment de tenir ses promesses à Darag approchait aussi. Si elle eût réussi à l'oublier, les inévitables bouquets de son cousin se fussent chargés de le lui rappeler. Il les envoyait presque chaque semaine. Ce n'était plus Prill qui les apportait ; ce fidèle serviteur s'était, paraît-il, brouillé avec son maître et l'avait quitté. Mais de nouveaux domestiques le remplaçaient et déposaient correctement dans le vestibule les fleurs superbes et variées, qui vivaient et mouraient dans l'oubli, sans que personne se chargeât de les faire transporter ailleurs.

Pourtant la fréquence de ces envois, les bavardages des gens de la maison et les bruits qui étaient revenus de Vienne, où le comte Darag avait séjourné, avaient fini par se répandre dans les environs. On parlait à mot couvert du mariage d'Irène, et l'on s'étonnait, bien qu'on sût la parenté, que le comte Karadyoni eût promis sa fille à un Croate. La vieille haine des deux peuples avait d'autant plus de tendances à se montrer,

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 juillet.

La séance a été meilleure aujourd'hui : 3 0/0, 81.12; 4 1/2 0/0, 109.07.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,352. Les obligations des diverses séries ont un bon mouvement d'affaires, notamment celles des emprunts 1879 et 1880 qui n'étant pas encore au pair assurent des bénéfices prochains par une réalisation au cours de 500.

La Société Générale se maintient sans difficulté à 455.

La Banque d'Escompte s'échange à 462; les tendances continuent à porter ce titre vers le pair. Les Décrets et Comptes Courants sont immobiles à 600.

M. de Lesseps a adressé aux actionnaires du Panama une lettre annonçant que les avantages attribués aux souscripteurs des obligations de la première série sont accordés aux souscripteurs de la deuxième série. Même revenu annuel de 30 fr. Doublement certain plus ou moins prochain, suivant la chance, aux tirages du capital déboursé.

Les actions de l'Aigle-Vie sont très recherchées en raison de la situation prospère où se trouve cette compagnie d'assurances dont le chiffre d'affaires accuse d'intéressants progrès.

Les Polices A B de l'Assurance Financière donnent lieu à des transactions suivies, les demandes portent principalement sur les coupures de 100 francs.

Le marché des actions de nos chemins de fer est calme. Les obligations regagnent déjà une partie du coupon.

Nouvelles militaires.

Comme nous l'avons annoncé, le gouvernement laisse subsister, malgré l'avis défavorable de la commission des chemins de fer, le projet de mobilisation, mais en ne convoquant pas les hommes de l'armée territoriale, — ce qui diminuera les frais d'un million, — et en retardant du 24 août au 4^{er} septembre l'appel des réservistes, afin de le faire coïncider avec l'expérience de mobilisation dans la région où elle sera faite. La commission parlementaire a chargé M. Lesguillier, favorable au projet, de lui soumettre un rapport.

Sous le ministère Boulanger, l'armée territoriale a pris des licences qui nous paraissent peu compatibles avec la dignité de l'épaulette et sont visées directement par la loi de 1879. C'est ainsi qu'un des journaux les plus favorisés par M. Boulanger publiait des annonces comme celles-ci :

« Un officier de l'armée territoriale, fabricant de tapioca, demande de bons représentants. Produit parfait, belles marques. »

« Un lieutenant territorial, courtier de vins de Bordeaux, accepterait l'agence de maison de Champagne. »

« Un sous-lieutenant territorial, s'occupant de la vente des vins, demande des correspondants : fortes remises ; etc., etc. »

Or si la loi de 1879 laisse toute latitude aux officiers territoriaux de s'occuper d'affaires industrielles ou commerciales, c'est à la condition de ne pas faire mention de leur qualité d'officier.

C'est déjà bien assez, ce nous semble, que sous la République le drapeau du pays soit devenu une sorte de bonne affiche sur

que l'altitude de la Croatie, jalouse des libertés qu'on accordait à la Hongrie et cherchant à les empêcher, irritait à nouveau les Magyars.

La nouvelle du mariage d'Irène tomba comme la foudre au château de Dienyi; Elisabeth en fut altérée; elle se refusait à y croire; elle ne pouvait admettre que son amie eût consenti à cette union.

Georges s'emporta contre Irène; il l'accusa de faiblesse, presque de trahison; il était hors de lui à la pensée de ce qu'elle allait faire souffrir André, et le chagrin qu'il voyait à Elisabeth l'exaspérait encore.

Mais la plus malheureuse de tous fut M^{me} Dienyi. Elle avait lu depuis longtemps dans le cœur de son fils; elle connaissait la passion profonde qui avait germé et grandi en lui.

Elle en avait tremblé; mais elle savait qu'on n'empêche point une fleur de s'ouvrir quand le soleil l'a caressée, elle savait qu'elle était impuissante à prévenir les douleurs qui pouvaient résulter pour André de cet amour, et, comme beaucoup de mères réduites à cet état passif, elle n'avait pu que prier Dieu d'écarter les preuves qu'elle prévoyait. Maintenant, elle le sentait arriver, ce malheur tant redouté, et elle était tentée de faire comme Georges, d'accuser Irène.

(A suivre.)

laquelle s'étalent, aux fêtes et funérailles dites nationales, les réclames les plus variées, sans que l'épaulette que tant d'officiers ont payé de leur sang devienne une enseigne de boutique.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

SQUARE DU THÉÂTRE

Musique Municipale de Saumur

Concert du Jeudi 14 juillet 1887, à 8 heures 1/2 du soir

Programme.

1. La Patriotique, allégo.
2. La Robertsau, marche de Sellenick.
3. Gargantua, marche de Bernier.

(Ces deux derniers morceaux ont été exécutés par toutes les musiques au Festival du 3 juillet.)

4. Le Jour et la Nuit, fantaisie.
5. Pinson, poëme pour piston.
6. L'hymne national.

Le Chef de musique,
V. MEYER.

A L'OCCASION DE LA FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET 1887,

La Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime l'Union Saumuroise offre au public UN CONCOURS A L'ARME DE GUERRE Et à la Carabine

Cinq prix seront décernés pour chacune de ces armes.

Ces prix consisteront en quatre objets d'art et en six médailles et seront exposés dans les vitrines du magasin de M. Milon, libraire, rue d'Orléans, jusqu'au 13 juillet inclus.

L'entrée sera publique au siège de la Société, 24 bis, rue des Boires.

Le concours aura lieu de 8 à 10 heures du matin et de 3 à 5 heures du soir.

Distribution des récompenses à 5 heures et demie précises.

Le prix de chaque carton est fixé à 4 fr.

Pour la commission,
Le président, D^r PETON.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur l'ordre du jour pur et simple (Interpellation de MM. Tony Révillon, Camille Pelletan et Laguerre sur les menées monarchistes et cléricales).

Sauf MM. Berger et de Terves, qui n'ont pas pris part au vote, tous nos députés ont votés pour.

La Chambre a adopté.

Il y avait d'un côté 357 députés de toutes nuances, et, de l'autre, 144 radicaux.

73 députés se sont abstenus parmi lesquels une trentaine de membres de la droite.

Si, par conséquent, on estime à 440 les députés de la droite qui ont adopté l'ordre du jour pur et simple, il reste encore 217 républicains qui ont soutenu le ministère de leurs votes. Soit 217 contre 444 ou une majorité de 106 voix qui doit plonger dans le désespoir les interpellateurs.

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Pour atténuer les inconvénients qu'occasionne l'absence des sous-officiers détachés comme élèves officiers à l'École de Saumur, le ministre de la guerre vient de décréter que ces grades seraient placés, à la suite, dans la proportion de moitié, dans les régiments à effectif renforcé, et de un tiers dans les autres.

Cette mesure sera appliquée à partir du 4^{er} octobre prochain.

OUVERTURE DE LA CHASSE

On dit que l'ouverture de la chasse aura lieu, dans les départements de l'Ouest, probablement le 4 septembre.

VELOCE CLUB DE SAUMUR

Dimanche dernier, le Veloce-Club de Saumur donnait son banquet annuel dans les salons de l'hôtel de la Paix.

M. Martin représentait le Veloce-Club d'Angers.

Plusieurs toasts ont été portés à la prospérité du Veloce-Club saumurois, qui, nous l'espérons, verra sous peu augmenter le nombre de ses membres.

On annonce pour le courant d'août de grandes fêtes vélocipédiques.

Nous relevons dans le journal officiel du 9 juillet que, par décret de M. le Président de la République, M. Pointeau, d'Angers, auteur du grand *Annuaire de Maine-et-Loire*, a reçu la médaille militaire.

M. Pointeau compte 4 campagnes et 2 blessures.

L'orage. — Nous apprenons que ce matin, pendant l'orage qui a passé au sud-est de notre ville, la foudre a tombé, près la gare de Brézé, sur un arbre qu'elle a fendu et dépouillé d'une partie de son écorce.

Mort accidentelle. — Lundi dernier, le nommé Louis Cailleau, âgé de 71 ans, cultivateur à Ambillou, canton de Gennes, était à travailler dans un champ situé à quelques centaines de mètres de son habitation. On suppose qu'ayant voulu se désaltérer dans une petite fontaine-lavoir, appelée la Sourche, il perdit l'équilibre et fut précipité la tête la première dans l'eau. Son fils, qui l'avait quitté depuis quelques instants, ne le voyant pas revenir pour le déjeuner, alla vers le champ sans le rencontrer. Il se dirigea du côté de la fontaine et aperçut son malheureux père étendu dans l'eau, ne donnant aucun signe de vie.

Aidé de voisins, le fils Cailleau retira le cadavre.

Le docteur Ruais, médecin à Martigné, appelé, constata le décès, dont la cause est tout accidentelle.

Suicide. — Le même jour, à Meigné, canton de Doué, le nommé Auguste Gasnier, âgé de 56 ans, courtier en vins, se suicidait en se tirant deux coups de revolver dans la tête.

Veuf depuis plusieurs mois, il vivait seul et avait l'air sombre, ennoyé, et ses affaires en souffraient. Il y avait quelque temps qu'il voulait se suicider; car il avait fait à son gendre la proposition de lui acheter son revolver; sur son refus, le père Gasnier vint à Saumur samedi dernier pour faire l'acquisition de cette arme.

Lundi matin, ses voisins, ne le voyant pas sortir, pénétrèrent dans sa chambre, ils aperçurent Gasnier étendu sur son lit, la tête ensanglantée et le revolver dans la main.

Le docteur Lionet, médecin à Doué, constata que la mort avait dû être instantanée.

Hippodrome de Varrains-Chacé

COURSES DE SAUMUR

7 et 9 août 1887

Dimanche 7 août, premier jour de courses

1^{er} PRIX DU GOUVERNEMENT

1,000 fr., donnés par le Gouvernement, pour chevaux de trois ans et au-dessus, n'ayant pas gagné un prix de 4,000 fr. — Entrée: 50 fr., moitié des entrées au second. — Poids: 3 ans, 55 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans et au-dessus, 63 kil. 1/2. — Les chevaux ayant gagné un prix de 2,000 francs porteront 4 kil. de surcharge; un prix de 3,000 fr., 6 kil. — Distance: 2,400 mètres environ.

2^o PRIX DU CHEMIN DE FER (COURSE DE HAIES HANDICAP)

1,000 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et 500 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée: 400 fr., forfait 25 fr. — La moitié des entrées au second. — Tout gagnant, après la publication des poids, portera 3 kil. de surcharge, 3 kil. de décharge pour les gentlemen. — Poids minimum: 60 kil. — Distance: 2,500 mètres et 6 haies environ.

3^o STEEPLE-CHASE MILITAIRE (1^{re} SÉRIE)

Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service, trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Poids commun: 75 kil. — Tous chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 4^o série portera 3 kil. de sur-

charge; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres et 10 obstacles environ. — Parcours spécial.

4^o POULE DE HACKS — COURSE DE HAIES (GENTLEMEN)

500 fr., ajoutés à une poule de 400 fr., forfait 25 fr., pour tous chevaux servant bonâ fide depuis le 1^{er} janvier 1887 de chevaux de chasse, d'armes ou de promenade, n'ayant pas couru depuis cette époque dans des courses autres que celles réservées aux hacks. — Le second recevra 200 fr. sur les entrées, après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids: demi-sang, 68 kil.; pur sang, 75 kil. — Les chevaux ayant gagné en 1886 une poule de hacks prendront 3 kil.; plusieurs, 5 kil. — Distance: 2,500 mètres et 6 haies environ.

5^o STEEPLE-CHASE MILITAIRE (2^e SÉRIE)

Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'État. — Poids commun: cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 77 kil.; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. — Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 2^o série portera 3 kil. de surcharge; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres et 10 obstacles environ.

6^o PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES STEEPLE-CHASES DE FRANCE (STEEPLE-CHASE 4^e SÉRIE)

2,600 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné jusqu'au moment de la course une somme de 15,000 fr. en un ou plusieurs prix, ni deux prix de 4^o série, ni un prix d'une série supérieure. — Entrée: 150 fr., forfait 25 fr. Au second, 600 fr. sur le prix, le troisième retire son entrée. — Poids: 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 69 kil.; 6 ans et au-dessus, 74 kil. 1/2. Tout cheval ayant gagné un prix de 4^o série portera une surcharge de 5 kil. — Distance: 3,000 mètres environ.

Lundi 8 août

GRAND CARROUSEL

Donné par l'École de cavalerie

Mardi 9 août, deuxième jour de Courses

1^{er} PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (3^o SÉRIE)

3,000 fr., offerts par la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., un des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ni à Chantilly. — Entrée: 50 fr. La moitié des entrées au second. — Distance: 2,000 mètres environ.

Poids: 3 ans, 54 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 64 kil.; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2.

2^o PRIX DE SAUMUR (HANDICAP)

3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur et 1,000 fr. par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée: 150 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. — Tout gagnant d'un prix de 2,000 fr. après la publication des poids portera 2 kil. de surcharge. — Distance: 2,200 mètres environ.

3^o STEEPLE-CHASE MILITAIRE (1^{re} SÉRIE)

Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Poids commun: 75 kil. Les chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1^{re} série portera 3 kil. de surcharge; de deux courses, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres environ. — Parcours spécial.

4^o STEEPLE-CHASE MILITAIRE (2^e SÉRIE)

Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés

par les remontes de l'Etat. — Poids commun : cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil.; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. — Tout gagnant d'un steeple-chase de 2^e série portera 3 kil. de surcharge; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres environ.

5^e STEEPLE-CHASE MILITAIRE (3^e SÉRIE)

Un objet d'art, pour MM. les sous-officiers en activité de service, montant leurs propres chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Poids commun : cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil.; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. — Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 3^e série portera 3 kil. de surcharge. Le gagnant de deux steeples portera 5 kil. — Distance: 3,000 mètres environ.

6^e PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (STEEPLE-CHASE HANDICAP)

2,000 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux nés et élevés en France. — Entrée: 150 fr., forfait 25 fr. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge. — Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. Le poids minimum ne pourra être inférieur à 60 kil. — Distance: 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

7^e PRIX DE CONSOLATION (STEEPLE-CHASE)

1,000 fr. pour chevaux de 4 ans et au-dessus. Le gagnant à réclamer pour 3,000 fr. Tout gagnant d'un prix pendant la réunion est exclu. — Entrée: 50 fr. au second. — Poids: 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 67 kil.; 6 ans et au-dessus, 69 kil. — Distance: 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les courses de Saumur sont régies par les règlements des Sociétés d'encouragement et des Steeple-Chases de France.

Les engagements sont reçus :

- 1^o Pour les Courses plates, rue Scribe, 4 bis, à Paris;
- 2^o Pour les Courses d'obstacles, 1, rue Castiglione, à Paris;
- 3^o Pour les Courses militaires, chez M. Proust, rue de Bordeaux, à Saumur.

Mercredi 10 août, TIR AUX PIGEONS.

L'ORIGINE DES MATS DE COGNAC

Demain, dans bien des communes de France, à l'occasion du 14 juillet, les municipalités donneront en spectacle un *mât de cognac*. Il est amusant, à ce propos, de faire connaître l'origine de cet exercice.

Le mât de cognac a été inventé par un nommé Torre, artificier de son métier, et qui, à la suite de procès intentés par ses voisins au sujet du danger que présentaient ses inventions, abandonna sa profession pour se mettre entrepreneur de fêtes publiques.

Ce fut Torre qui, pour la première fois, installa sur les boulevards, aux environs de la porte Montmartre, une *fête foraine*, avec des boutiques tenues par de « jolies marchandes » et des cafés représentant les quatre parties du monde.

« Le sieur Torre, dit le *Journal d'un observateur*, à la date du 28 août 1768, a augmenté son spectacle du *défillement du grand mât de la Cognac*, dont il a donné la première représentation le jour de Saint-Louis. C'est une grande perche, fort droite, au haut de laquelle pendent des jambons, des saucissons et autres grosses pièces. Tous les goinfres sont admis au concours, et s'essaie qui veut à grimper et à emporter quelque pièce de résistance. Ce bâton est fort lisse; il faut beaucoup d'adresse pour se soutenir et arriver jusqu'au terme. On célèbre le triomphe du héros gourmand avec toutes les acclamations, tout le brouhaha que comporte une semblable fête. La nouveauté de ce spectacle attire beaucoup de curieux. »

ANGERS.

Les concerts du Mail. — La foule était des plus compactes dimanche dernier autour du kiosque de la musique, au Jardin du Mail.

A une journée trop chaude succédait une tiède soirée qui invitait à la promenade, et deux sociétés musicales, également choyées à Angers, l'orphéon Sainte-Cécile et l'Harmonie angevine, s'y faisaient entendre.

Pendant plus de deux heures, ces deux sociétés ont tenu les assistants sous le charme.

L'Harmonie angevine a joué avec la maîtrise que l'on sait; quant à l'orphéon Sainte-Cécile, on sentait qu'il cherchait à justifier la distinction flatteuse dont il fut l'objet au concours musical de Saumur, et que nous sommes heureux de rappeler.

Les dilettanti s'étaient donné rendez-vous sous les grands arbres du Mail, et ils n'ont pas manqué d'applaudir ces deux excellentes compagnies.

Espérons, dit le *Patriote*, que les chœurs chantés avec accompagnement d'orchestre auront bientôt une nouvelle occasion de se faire applaudir.

LE CRIME DE BEAUMONT-EN-VÉRON

Dimanche 10 juillet, le cadavre d'un vieillard de 74 ans, le sieur Augibert, habitant le hameau de la Coulaine, commune de Beaumont-en-Véron, arrondissement de Chinon, a été découvert dans son puits.

Les autorités furent prévenues tard dans la soirée; on croyait alors être en présence d'un suicide.

La gendarmerie, accompagnée du docteur Fouché, de Chinon, arriva sur les lieux le 14 à la première heure. Il fut alors reconnu qu'un crime avait été commis; du sang se faisait remarquer en plusieurs endroits et le corps portait des traces de violence.

Le malheureux vieillard avait, croit-on, été tué à coups de serpe.

Le parquet informé se rendit immédiatement sur le lieu du crime et procéda aux premières constatations.

Toutes les recherches faites jusqu'ici n'ont pu faire découvrir le ou les coupables.

POITIERS.

Est-ce défaut d'enthousiasme pour le régime républicain? Est-ce manque d'argent?

Le train de plaisir destiné à conduire à Paris le plus de monde possible à l'occasion du 14 juillet n'a pris vendredi soir, à Poitiers, qu'une douzaine de personnes, parmi lesquelles les femmes étaient en majorité.

Ce n'est pas brillant; autrefois, les trains de plaisir étaient assiégés. Mais, que les temps sont changés!

LE MANS.

On a découvert, dans une fosse d'aisances de la Grand'Rue, douze squelettes d'hommes bien conservés. On dit que ce sont des guerriers manœuvres d'autrefois; mais, à vrai dire, ils n'ont, à l'heure actuelle, aucunement l'air martial.

C'est en faisant niveler un terrain, sur lequel il construisait une maison, que M. Léon Roger a découvert ces morts antiques.

On les a transportés au cimetière.

Variétés.

LA REVUE

Dans tous les pays du monde, les fêtes militaires ont toujours eu le privilège d'exciter au plus haut degré l'enthousiasme des populations.

C'est que, dès l'antiquité la plus reculée, l'habit militaire a été regardé comme le plus noble de tous, l'habit religieux excepté.

Ce respect des insignes guerriers n'a fait que croître avec les siècles. Aujourd'hui, les souverains eux-mêmes ont adopté l'uniforme du soldat pour le costume royal, et ils s'honorent de le porter, voulant ainsi glorifier les services rendus au pays par l'armée.

Le peuple qui sait porter si loin l'intelligence des grandes choses, la conscience du devoir et la mémoire du bienfait, a toujours compris que l'armée était son amie, sa protectrice et sa sauvegarde.

Aussi, voyez, quand un régiment traverse nos villes et nos campagnes, avec quel em-

pressement le peuple accourt à sa rencontre et s'attache à ses pas!

Avec quelle fierté il s'enivre des sons de la fanfare guerrière! L'ouvrier suspend son travail, le paysan arrête sa charrue, l'enfant s'approche sans crainte de l'homme des batailles, le paisible citoyen se redresse en contemplant ces belliqueuses colonnes; tous voient enfin, dans cette force redoutable, une protection tutélaire; dans cet appareil de guerre, un gage de sécurité; dans ces couleurs flottant au vent, dans ces armes qui étincellent au soleil, les grands souvenirs et les impérissables espérances de la patrie.

Mais quand le chef de l'Etat passe la grande revue traditionnelle, voyez comme de tous côtés chacun se précipite vers le pacifique champ de bataille où l'armée va déployer ses masses imposantes!

Le peuple entier quitte spontanément sa demeure pour venir contempler de près ces milliers de soldats tour à tour évoluant comme un seul homme, tour à tour immobiles comme un rempart de pierre.

Son instinct lui dit que ce n'est pas là un spectacle futile. En effet, il n'y en a pas de plus grand pour une nation que le spectacle de sa propre force, et c'est celui-là qu'elle vient chercher sur le champ de manœuvres.

De même que le foyer domestique représente la patrie visible, l'armée est l'image de la patrie vivante, qu'elle symbolise dans son glorieux drapeau.

Ne nous étonnons donc point si le jour où il est donné à tous les citoyens de venir voir la patrie s'épanouir en plein soleil sous l'imposante figure de l'armée est un jour de fête pour tous.

Quand les yeux se fixent sur ce tableau grandiose, quel éblouissement! Quand les formidables lignes de l'infanterie se déploient à l'horizon, flanquées à droite des agiles chasseurs à pied au costume sombre; quand les dragons, fièrement campés sur leurs chevaux superbes, font briller au loin leurs casques d'acier à la crinière flottante; quand les majestueux cuirassiers, semblables à une légion d'anciens preux, s'avancent étincelants sous leur chevaleresque armure; quand les Hussards bleu d'azur s'élançant au galop sur leurs petits chevaux bouillants d'ardeur; quand les graves artilleurs font trembler le sol sous le fracas de leurs canons et que les symphonies guerrières viennent donner l'âme et la voix à ce prestigieux ensemble dont s'enivrent les yeux, un frisson belliqueux parcourt la foule immense et fait tressaillir tous les cœurs.

L'émotion est sur tous les visages; l'enfant comme le vieillard, à cette heure, voudrait être soldat et subir cet enthousiasme des forts et des braves!

Heureuse l'armée dont la vue seule inspire cet ardent enthousiasme!

Heureuse la patrie qui révèle sa puissance dans un si splendide appareil!

Ce spectacle reconfortant donne au peuple foi dans l'avenir et lui permet d'envisager sans appréhension le moment solennel où toutes ces forces seront mises en jeu pour le duel suprême!

Mais si le présent inspire une légitime confiance au citoyen qui voit défilé devant lui l'armée nationale, le passé aussi doit lui être garant de l'avenir.

En se rappelant le long et merveilleux passé de l'armée, en se rappelant qu'elle a créé la France à Tolbiac, qu'elle l'a sauvée des barbares sous Charles Martel, qu'elle a conquis l'Europe sous Charlemagne, que par ses exploits aux Croisades elle a rendu le nom français légendaire en Orient, qu'avec Jeanne d'Arc elle a arraché la France des griffes de l'Anglais, qu'elle l'a enrichie de ses plus belles provinces sous le grand Roi, qu'elle a accompli sous la République et sous Napoléon le plus beau rêve de gloire que jamais armée eût osé rêver, en se rappelant enfin que tout récemment elle n'a succombé qu'après des prodiges de valeur, submergée sous la gigantesque avalanche d'un peuple entier, sous une émigration armée, préparée silencieusement pendant cinquante années; en se rappelant ces quatorze siècles d'un labeur glorieux, le citoyen, le patriote a le droit d'espérer!

En face d'un tel passé, la défaillance n'est pas permise et le peuple, comme l'armée, peuvent attendre l'avenir avec le calme des forts.

Le soldat, lui, a le droit de porter haut et fier son drapeau un moment délaissé par la victoire; car un jour viendra où le voile de

deuil qui l'obscurcit sera déchiré par ses mains vaillantes, et où le drapeau de la France flottera radieux sur les bords du grand fleuve, abritant encore une fois les provinces martyres rattachées pour toujours à la patrie commune.

Ce jour-là sera celui du repas: le devoir sera accompli.

Ces impressions fortifiantes, le spectacle de la revue les aura produites chez tous.

Et le soir, quand le sommeil viendra fermer les paupières du soldat et de tous ceux qui conservent intact et sans phrases au fond du cœur le culte de la patrie, ils reverront en rêve la grande solennité de la journée, mais il y aura quelque chose de plus.

Par une sorte de divination patriotique, ils auront comme une vision de l'avenir: au milieu de la plaine immense, sous l'azur du ciel, un ange aux ailes déployées tiendra par la main deux sœurs nauvère en deuil qui, pendant le défilé, planant au-dessus des bataillons et des escadrons décimés par la gloire et encore noirs de la poudre des combats, leur présenteront une gigantesque couronne de lauriers où chacun pourra lire en lettres d'or:

L'Alsace et la Lorraine à l'armée libératrice!

OSCAR LEONI.

Reproduction autorisée pour les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 11 Juillet.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 19 50 à 21 »	10 » à » »	» » » »
Saumur, 20 » » » »	8 50 » »	9 » » »
Baugé, 20 » » » »	9 » » »	» » » »
Segré, 19 25 » » » »	8 50 » »	» » » »
Beaupreau, 20 » » » »	8 50 » »	» » » »
Montfaucon, 20 » » » »	8 50 » »	» » » »
Montrevault, 19 50 20 » »	8 50 » »	» » » »
Chemillé, 20 » » » »	8 » » »	8 50 » »
Cholet, » » » » » »	» » » »	» » » »
Champloux, 20 » » » »	9 50 » »	» » » »
St-Flor-le-Vieil, 20 50 » » » »	9 50 » »	» » » »
Vihiers, 19 50 20 » »	8 » » »	8 50 » »
Brissac, 19 » » 19 50	8 50 » »	» » » »
Chalonnnes, 20 » » » »	8 75 » »	9 » » »
Doué, 21 » » » »	8 25 » »	8 50 » »

A Nantes, blés américains, de 24 75 à 25 » les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 24 50 à 25 » les 100 kilos.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Tarif des Huiles

Huile d'olive surfine de l'Union des propriétaires de Nice: le 1/2 kilo, 4 fr. 20 c.; — par 5 kil., 4 fr. 40 c., soit environ 4 fr. 95 c. le litre.

Huile de noix du Périgord garantie pure: le 1/2 kil., 4 fr.; — par 5 kil., 0 fr. 90 c., soit environ 4 fr. 60 c. le litre.

Huile blanche pour fritures: 0 fr. 80 c. le 1/2 kil.

Huile de colza épurée: 0 fr. 35 c. le 1/2 kilo.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaupreau, est transféré rue Saint-Jean, n° 8, au premier (maison Grelet).

Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

PALAIS-ROYAL Bijouterie, fantaisie, choix splendide.

PALAIS-ROYAL Maroquinerie fine et ordinaire.

PALAIS-ROYAL Bois sculpté, articles suisses.

PALAIS-ROYAL Chinoiseries, laques, potiches, coquillages.

PALAIS-ROYAL Peignes riches et ordinaires.

PALAIS-ROYAL Articles de fumeurs, cuir et métal.

PALAIS-ROYAL Lunettes et pince-nez, étuis.

PALAIS-ROYAL Eventails et écrans.

PALAIS-ROYAL Timbres caoutchouc.

MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean SAUMUR.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable, Le dimanche 31 Juillet, à midi, En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON,

Trois Maisons

Situées à Saumur, La première, rue Sancier; La deuxième, rue de la Visitation, 91; La troisième, rue de l'Abattoir.

Indivise entre MM. RAGUENEAU père et fils. S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable, En totalité ou par lots, Le dimanche 17 juillet 1887, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON,

UNE PROPRIÉTÉ

Située à Saumur, rue Gambetta, Comprendant une vieille maison récemment restaurée, cour, vaste magasin, remises, hangars et jardins. Cette propriété, d'une superficie totale de 1,100 mètres environ, a sur la rue une façade de 18 mètres. On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A Louer de suite PROPRIÉTÉ

Dite de Plaisance Au Pont-Foucharde (Bagneux), Belle habitation en parfait état, jardin, beau clos de vigne bien planté, contenant 70 ares, appartenant à M. PAPIN-LEROY.

S'adresser en face, au vigneron RPLTIER, ou à M^e BRAC, notaire.

A LOUER Pour la Saint-Jean 1888, Grande Maison

Occupée par M. Chaussepied, rue de la Petite-Bilange.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presles. (295)

A VENDRE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à Neuillé près Saumur, à deux kilomètres de la gare du chemin de fer de l'Etat;

Comprendant: 1° Une BELLE MAISON d'habitation avec servitudes, remise, écurie, basse-cour; Grande pelouse, canal d'eaux vives, pièce d'eau; Belle avenue de tilleuls; 2° 4 hectares 30 centiares de prés et terres. S'adresser à M^e BEAUREPAIRE, avoué.

Etude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

VENTE MOBILIÈRE

(Continuation)

Le DIMANCHE 17 JUILLET 1887, à midi, dans une maison située à Brézé, rue de l'Eglise,

On vendra: 230 bouteilles de vieux vin de Brézé, vieille eau-de-vie de vin. Au comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE OU A LOUER

Bel Hôtel

Situé 8, rue d'Alsace. S'adresser au propriétaire, M. G. GUINEBERT, 8, rue d'Alsace. (489)

Très belle Occasion

Landau à Vendre

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame, Près la Poste. S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Les Magasins de Chemiserie de M. DORÉ sont transférés rue du Portail-Louis, 29. (476)

CHANGEMENT DE DOMICILE

Pour cause d'agrandissement, M. M. MONTEL, Chemisier, rue du Portail-Louis, a transféré son magasin 29, rue d'Orléans

AUX ÉLÉGANTS CHEMISERIE MODÈLE

P.-S. — La Maison se charge des Réparations de Chemises.

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU

A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.
VIN BLANC supérieur... 65 fr.
id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

ON DEMANDE un jeune homme,

sachant lire. Tout de se présenter sans de bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.

S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

YICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS BAINS DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino.—Musique dans le Parc.—Cabinet de lecture.—Salon réservé aux Dames.—Salons de jeux, de conversation, etc. Trajet direct en chemin de fer. Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Écrire: Administration de la C^e concessionnaire PARIS, 8, Boulevard Montmartre

COMPAGNIE LIEBIG VERITABLE EXTRAIT DE VIANDE

BOUILLON CONCENTRÉ garanti PUR 5 Médailles d'Or et 5 Grands Diplômes d'Honneur. SE VEND CHEZ ÉPICIERIS ET PHARMACIENS. L'Extrait de Viande Liebig sert à préparer à tout instant des potages, sauces, légumes et tous mets de viande. Son emploi est d'une réelle économie. — Avec un litre de cet extrait, on prépare 100 portions de bouillon ayant toutes les qualités du bouillon de viande fraîche. Cet Extrait se conserve indéfiniment.



Bruxelles 1888

Grand Concours International des Sciences et de l'Industrie

Exposition Universelle

Sous le haut Patronage de S. M. le Roi des Belges Et la Présidence d'honneur de S. A. R. Monseigneur le Comte de Flandre

Parmi les objets exposés on achètera pour environ 1,000,000 Fr. de lots pour la loterie autorisée par le Gouvernement Belge

Mai — Octobre 1888

Primes en espèces, Médailles et Diplômes jusqu'à concurrence de 500,000 Fr.

S'adresser, pour tous renseignements, au Commissariat Général du Gouvernement, 11, place de Louvain, Bruxelles.

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat BUREAU CENTRAL: rue Dacler, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE DE DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER AVEC VOITURES CAPITONNÉES Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers. Vente en gros: JOUTEAU et GAMUS, Poitiers. (287)

INJECTION PEYRARD

Pharmacie à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 184 Européens, a donné 184 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable DE B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'Etat, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médillé à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire:

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 JUILLET 1887.

Valeurs au comptant	Coture préc ^e	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture préc ^e	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture préc ^e	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture préc ^e	Dernier cours.
3 %	80 97	81 05	Est	778 25	777 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	516 50	515 —
3 % amortissable	83 50	83 80	Paris-Lyon-Méditerranée	1235 —	1238 —	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	528 —	540 —	Est	386 50	386 50
4 1/2 %	103 70	103 30	Midi	1132 50	1139 —	— 1865, 4 %	525 —	525 —	Midi	393 50	391 50
4 1/2 % (nouveau)	109 05	109 22	Nord	1506 25	1505 —	— 1869, 3 %	411 50	410 —	Nord	405 —	404 —
Obligations du Trésor	515 —	515 —	Orléans	1297 50	1300 —	— 1871, 4 %	390 —	390 —	Orléans	396 50	395 50
Banque de France	4120 —	4115 —	Ouest	867 50	868 75	— 1875, 4 %	518 —	515 50	Ouest	393 —	393 —
Société Générale	453 75	453 75	Compagnie parisienne du Gaz	1332 50	1325 —	— 1876, 4 %	515 —	515 —	Paris-Lyon-Méditerranée	389 —	390 —
Comptoir d'escompte	1033 75	1030 —	Canal de Suez	1977 50	1977 50	Bons de liquid. Ville de Paris	523 —	524 —	Paris-Bourbonnais	389 25	390 —
Crédit Lyonnais	555 —	560 —	C. gén. Transatlantique	505 —	510 —	Obligations communales 1879	482 50	482 50	Canal de Suez	590 —	600 —
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1350 —	1345 —	Russe 5 0/0 1870	101 50	101 50	Obligat. foncières 1879 3 %	476 50	476 —	Panama 6 0/0	448 50	440 —
Crédit mobilier	285 —	287 50				Obligat. foncières 1 83 3 %	378 —	377 50			
Canal Intér.-Panama	388 25	366 25									

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.